

LUCIEN LE FOYER

Vice-Président de l'Association de la Paix par le Droit.
Secrétaire de l'Union Internationale.

LA GUERRE

ET

LA PAIX

Par des Chiffres

Prix : 20 centimes.

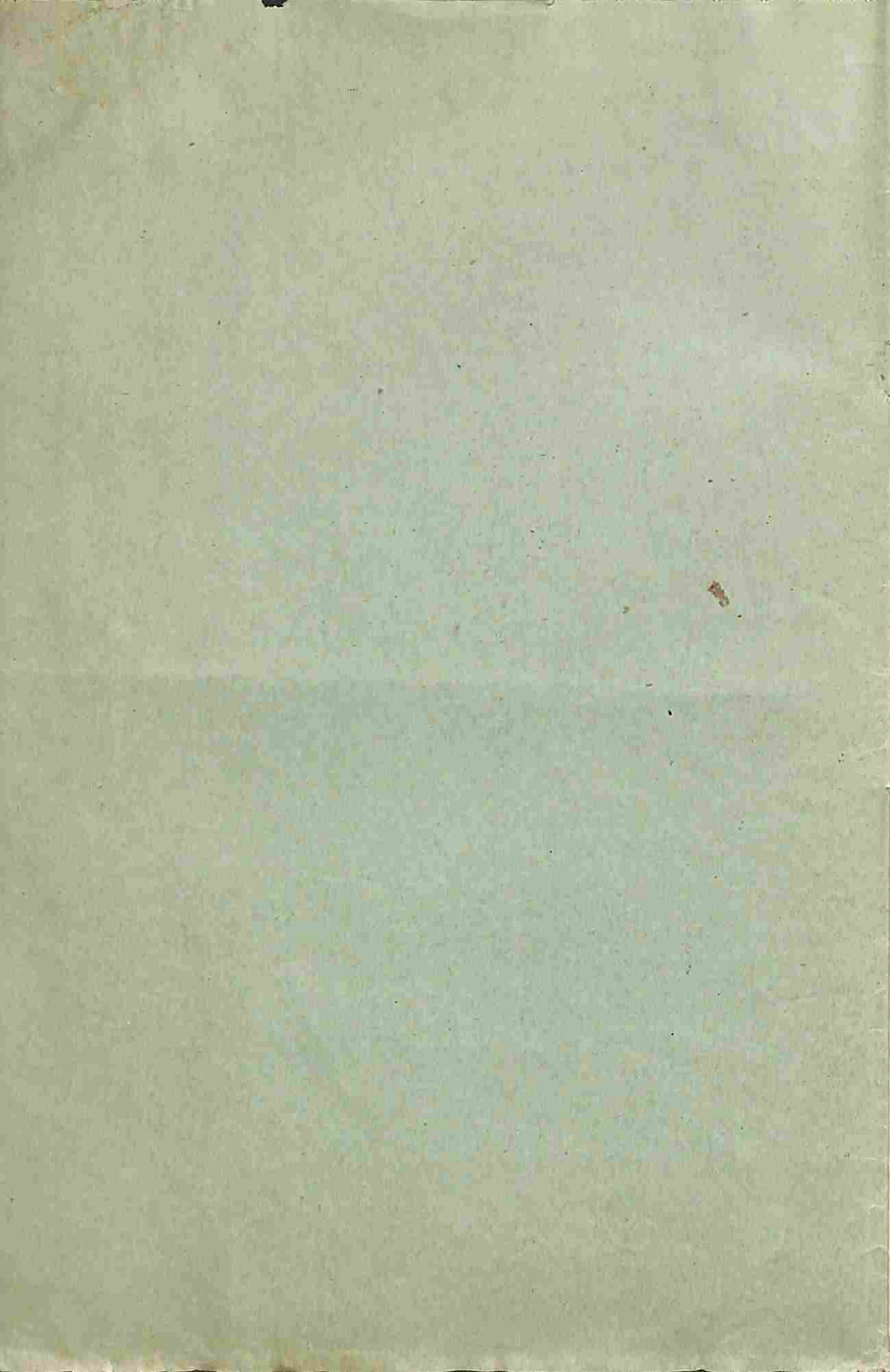
PARIS

V. GIARD & E. BRIÈRE

LIBRAIRES-ÉDITEURS

16, Rue Soufflot, 16

—
1901



LUCIEN LE FOYER

Vice-Président de l'Association de la Paix par le Droit.
Secrétaire de l'Union Internationale.

LA GUERRE

ET

LA PAIX

Par des Chiffres

Prix : 20 centimes.

PARIS

V. GIARD & E. BRIÈRE

LIBRAIRES-ÉDITEURS

16, Rue Soufflot, 16

1901

BEAUGENCY. — IMP. J. LAFFRAY.

LA GUERRE

ET LA PAIX

Par des Chiffres

Il est grand besoin d'instituer l'ordre dans l'espace pour assurer le progrès dans le temps : La comparaison instruit la raison. La science crée la morale. — Une Exposition, c'est précisément l'ordre institué parmi les produits du temps présent en vue d'assurer le progrès dans la conduite des temps prochains. La science y expose sans exclusion, et fait l'analyse du savoir humain. La morale en compose ses conclusions, et fait la synthèse du devoir humain. Plus il est inclus dans l'enquête, mieux est acquise la conclusion ; plus on expose de documents, plus s'impose le jugement ; plus une vérité se dégage de l'univers, plus elle engage l'avenir. — On ne pouvait, — pour en composer l'avenir —, chercher mieux qu'à l'Exposition universelle les chiffres de la guerre et de la paix.

Une exposition complète de la guerre et de la paix aurait eu à embrasser quatre ordres de questions : l'organisation de la guerre, et l'œuvre de la guerre ; l'organisation de la paix, et l'œuvre de la paix. L'organisation de la guerre était somptueusement étalée à l'exposition de la guerre contenue dans le palais des armées de terre et de mer. L'œuvre de la paix était révélée plus magnifiquement encore par toute l'Exposition elle-même. Restaient deux ordres de questions. Ce devaient être les deux objets de l'exposition de la paix : Il fallait faire connaître d'abord « l'œuvre » de la guerre, qu'oubliait l'exposition de la guerre, mettre en face de l'arme la blessure, à côté de la manière de donner la façon de recevoir, en balance avec la construction mécanique la destruction humaine. Il fallait manifester ensuite l'organisation de la paix. — Ce double objet réglera aussi la division de cette étude : *Tableau de la paix armée et de la guerre. — Organisation de l'arbitrage et de la paix.*

groupe danois de l'Union Interparlementaire; — ainsi les petits peuples arrivent à exercer toutes les influences, même celle du nombre, dans les conseils du progrès); 70 Français, parmi lesquels MM. Deschanel, président de la Chambre des députés, Fallières, président du Sénat; des Hongrois en foule; des Italiens sans nombre, parmi lesquels M. Villa, président de la Chambre des députés; des Néerlandais; des Norvégiens, dont M. Horst, président de l'Odelsting, et M. Lund, président du Lagthing; des Portugais; des Roumains; M. Wessel, président du parlement de l'État-Libre d'Orange; des Suédois; des Suisses.

Ajoutons qu'une Commission permanente, émanée de l'Union Interparlementaire, et nommée *Bureau Interparlementaire*, rend à l'Union des services analogues à ceux que rend aux Sociétés et aux Congrès de la paix le Bureau de Berne.

Et voilà donc unis déjà en un parlement de la paix, et bientôt peut-être en un parlement des États-Unis d'Europe, ou des États-Unis de la civilisation, nombre de ces hommes « qui font les lois, votent les budgets, créent ou renversent les ministères, et sont, en dernier ressort, les maîtres de la politique internationale » (1).

La paix s'organise enfin parmi les *représentants des gouvernements*.

Cette organisation de la paix par les représentants des gouvernements, ce fut essentiellement l'œuvre de la *Conférence de la Haye*. On ne saurait esquisser en peu de traits ce monument, — ni rappeler ce qui se rapporte au problème du désarmement, ni ce qui touche à la question des lois et règles de la guerre, ni même seulement ce qui appartient au domaine propre de l'arbitrage, ni encore ce qui a été dû particulièrement à l'effort de nos délégués, M. Léon Bourgeois et M. d'Estournelles de Constant en tête, quelque désir qu'on ait de le faire, pour l'honneur de notre pays. Deux mots pourtant sur l'arbitrage préciseront les résultats dans les mémoires: Les représentants de vingt-six puissances ont, à la Conférence de la Haye, proclamé les « principes de droit et d'équité sur lesquels reposent la sécurité et le bien-être des peuples », autorisé, dans tous les cas, la médiation et les bons offices des tierces puissances, reconnu le recours à l'arbitrage comme un

(1) Appel-Programme de l'*Association de la Paix par le Droit*. (Bureaux: Nîmes, 10, rue Monjardin).

« devoir », adopté un code de procédure arbitrale, décidé la création d'une Cour d'arbitrage, facultative, mais permanente et « accessible à tous », arrêté le mode de nomination des arbitres, — en un mot constitué l'appareil même de l'arbitrage, institué la paix.

Mais, la Conférence de la Haye terminée, la paix cesse-t-elle de s'organiser, progressivement, nécessairement, dans les milieux diplomatiques et politiques, cesse-t-elle de sortir, malgré tout, des actes des gouvernements? Non pas. Le grand effort donné, plus lentement, mais quand même, les gouvernements consolident l'œuvre, la continuent. Ils ratifient les décisions de leurs délégués. Dans les pays où la ratification parlementaire est nécessaire, on l'obtient. Les membres de la Cour d'arbitrage, arbitres éventuels, sont nommés par les divers pays. Enfin la Cour est prête à s'ouvrir, à rendre des jugements au nom du droit, — qui seront aussi des services rendus à l'humanité. — Et d'ailleurs la Conférence de la Haye est-elle même vraiment et complètement terminée? Les insuffisances mêmes, sur tel ou tel point, des mesures adoptées n'exigeront-elles pas la réunion d'une nouvelle Conférence? Et, précisément, l'« Acte final » de 1899 prévoit ces réunions ultérieures, et va jusqu'à leur marquer une tâche, leur laisser un mandat... La Conférence réunie sur l'initiative de l'empereur de Russie devra porter le nom de « première » Conférence de la Haye...

Avec les congrès des peuples, avec l'union des parlements, avec les conférences des gouvernements, la paix européenne s'organise, la paix européenne s'assure. Veut-on la *preuve — par le fait — du progrès de la paix*? Deux tableaux de la « Peace society » nous rappellent : Au cours du XIX^e siècle, l'Europe, en 80 ans, de 1800 à 1879, a eu 14 années de paix. En 20 ans, de 1880 à 1899, 17. Les pays les plus heureux sont les plus moraux, et les plus moraux sont les plus petits. Châtiment des ambitions, des vanités, des convoitises! Au cours du XIX^e siècle, la Belgique, sur 70 ans d'indépendance, compte 1 année de guerre étrangère. La Suisse, sur 100 années, n'en compte aucune.

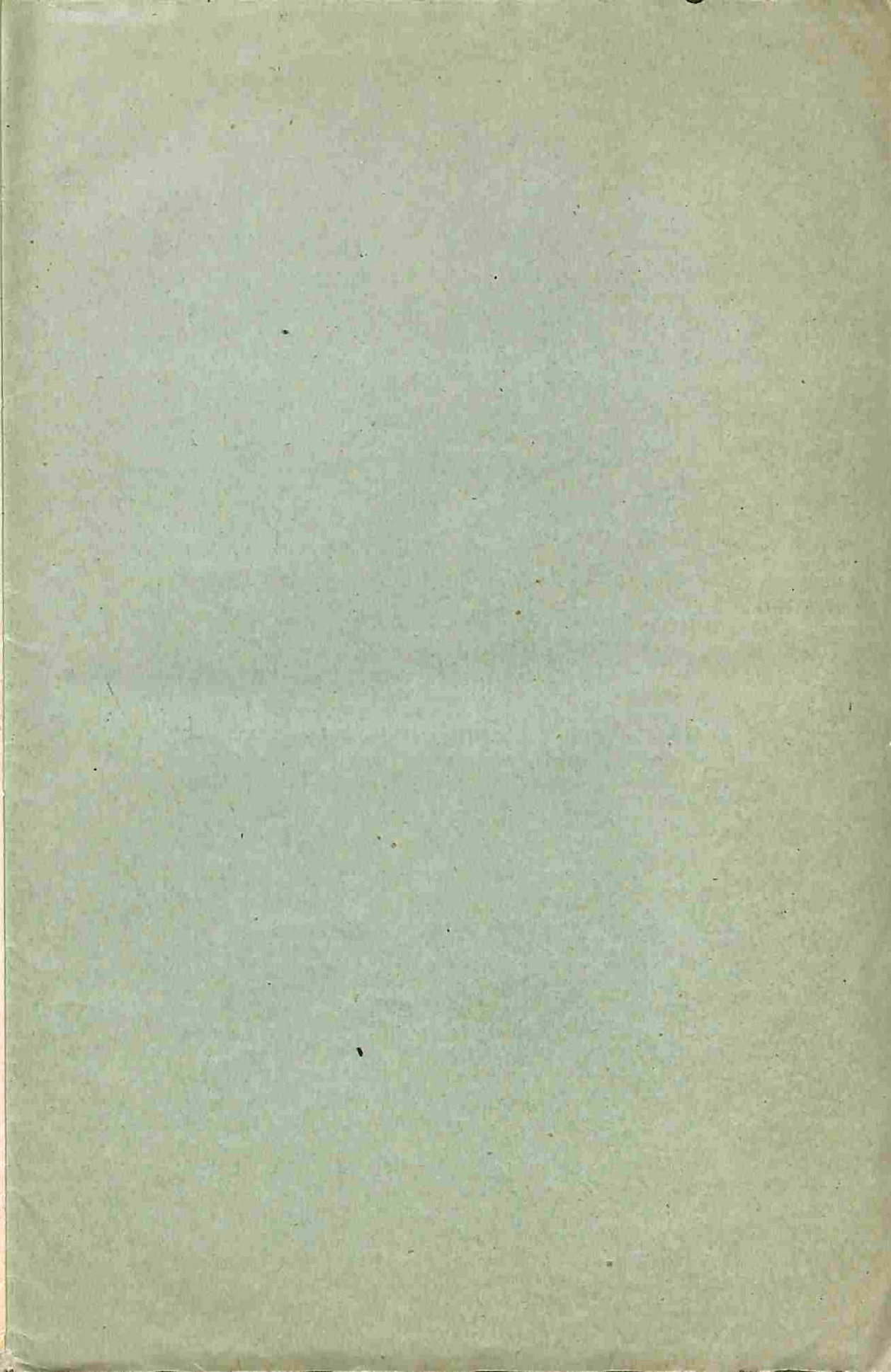
Et maintenant, il faut conclure. Les faits, comme l'esprit, nous contraignent à une antithèse, brutale, lucide :

D'un côté, la mort, pour ceux qu'on nomme vainqueurs ou vaincus (et c'est la guerre), avec son arme funeste, absurde, qui se prétend une armure, et qu'on appelle la force armée. De l'autre, la vie, sans

vainqueurs ni vaincus (et c'est la paix), avec sa méthode de justice et de salut, qu'on appelle l'arbitrage.

Je ne m'inquiète point. Je dis : Cela est le passé. Ceci est l'avenir.

Je prends à témoin le passé lui-même qui m'a toujours donné raison. Je prends à témoin le monde physique, qui suit la loi de moindre résistance : Le facile arbitrage détournera de la dure bataille. Je prends à témoin le monde biologique, qui suit l'instinct de conservation : La paix heureuse détournera des horreurs de la guerre mortelle. Je prends à témoin le monde social, qui suit la tendance aux compromis : L'arbitrage pacifique détournera de l'épuisant combat des ambitions intransigeantes. L'histoire nous répond de nos prévisions : A l'anarchie guerrière des éléments sociaux a toujours succédé la fédération ou l'unité. Aux hommes qui prennent a toujours succédé l'homme qui répartit, aux hommes qui volent l'homme qui juge. La loi a enchaîné les forces. Le légiste a remplacé le soldat. La plume a brisé l'épée. La vieille France nous répond de l'Europe nouvelle : Les guerres des seigneurs furent arrêtées par le roi ; les guerres des rois seront arrêtées par le peuple. Regardez ce que deviennent, et fatalement, les innombrables armées de la force : c'est, sur une table, une feuille de papier, et au cœur de cinq hommes, la Conscience.



V. GIARD ET E. BRIÈRE, LIBRAIRES-ÉDITEURS, 16, RUE SOUFFLOT, PARIS.

Lucien Le Foyer

VICÉ-PRÉSIDENT DE L'Association de la Paix par le Droit.
SÉCRÉTAIRE DE L'Union Internationale.

L'Avenir par le Poète. — Broch. (Paris, Noizette, impr.) épuisée.

Le Minimum de Salaire en Belgique. — (Paris, V. Giard & E. Brière, édit.) 1 fr. 50.

La Patrie Pacifique. — Broch. (Aux bureaux de la Paix par le Droit, 10, rue Monjardin, Nîmes) 0 fr. 20.

Lettre à MM. les Membres de la Conférence de la Paix de la Haye.
Le Droit des Peuples. — Broch. (Paris, V. Giard et E. Brière, édit.)
0 fr. 30.

De la Tolérance dans les Universités populaires (*le prêtre dans les U. P.*). OBJECTIONS ET RÉPONSES. — Broch. de 64 pages (Paris, à la *Coopération des Idées*, 157, faubourg Saint-Antoine) 0 fr. 40. — Franco, 0 fr. 15.

Le IX^e Congrès universel de la Paix. Paris 1900. Histoire analytique, avec une *Introduction*, un *Index des matières* et un *Index des noms* (sous presse). (M. Lucien Le Foyer était secrétaire du Congrès.)
